

## LES CHAPITRES SUR LA PRIÈRE DES HEURES DANS LA RÈGLE DE SAINT BENOÎT

Les douze chapitres consacrés aux offices liturgiques dans la Règle de saint Benoît (RB 8 à 20) ne suscitent pas toujours un grand intérêt dans l'esprit des lecteurs, et même chez les moines ou les moniales. Pourtant, ils le mériteraient à plusieurs titres. On sait à quel point saint Benoît demande à ce que rien ne soit préféré à l'œuvre de Dieu, la liturgie ; par ailleurs, au détour de toutes sortes de dispositions pratiques, il livre dans ces chapitres un état d'esprit pour aborder des données importantes de la vie monastique et chrétienne ; enfin ces chapitres sont à la jonctions du traité spirituel de la Règle, du Prologue au chapitre 7 et de l'organisation de la vie des moines. Il y a donc lieu d'accorder une attention spécifique à cet ensemble. Nous n'aborderons ici que les quatre premiers chapitres qui traitent des offices de nuit, en espérant ainsi donner le désir de poursuivre soi-même l'étude des chapitres suivants.

### *Les offices de la nuit : ch. 8, 9, 10, 11*

Ainsi, sur douze chapitres, saint Benoît en consacre quatre à l'office de nuit. Pour lui, c'est incontestablement le moment le plus fort de la prière. Mais il règle l'agencement de cet office avec prudence. Il veut que les moines soient dispos pour la prière : « On se lèvera à la huitième heure de la nuit ; la prudence le demande ainsi ; de la sorte on se sera reposé un peu plus de la moitié de la nuit et la digestion sera

terminée au réveil. » (8, 2) Cette attention quasi maternelle est touchante et un peu inhabituelle dans la littérature monastique.

En hiver, les moines avaient quelque huit heures de sommeil. Ils se couchaient vers 6 heures du soir et se levaient entre 2 et 3 heures du matin. Il n'y a là vraiment rien de très héroïque. En été, le temps de sommeil était plus réduit la nuit, mais compensé par la sieste du début de l'après-midi qui comportait une réglementation assez stricte de silence et d'inactivité.

### *Composition de l'office de nuit*

L'office s'ouvre par le verset : « Seigneur, ouvre mes lèvres » qui est répété trois fois. Cette répétition a cours en d'autres circonstances : par exemple pour la bénédiction du lecteur et des servants de table au début de la semaine ; ou encore pour la prière du *suscipe* au moment de la profession du moine, etc. On retrouve cette coutume dans la liturgie latine, notamment au cœur de la Vigile pascale pour l'acclamation avec le retour de l'Alléluia que l'on n'entendait plus depuis le début du Carême.

Le verset d'ouverture est tiré du psaume 50. *Domine labia mea aperies*, est là, totalement sorti de son contexte. De ce fait, il n'a pas particulièrement de caractère pénitentiel. Il exprime tout autant et bien davantage la joie de la résurrection du Christ et le retour de la parole après le silence de la nuit ; il signifie par conséquent la reconnaissance de l'œuvre de Dieu qui a permis après le repos inconscient de la nuit d'échapper au sommeil de la mort en ressuscitant à l'arrivée du jour nouveau. Il y a vraiment une spiritualité de ce verset que l'on pourrait ruminer tout au long du jour.

Ensuite, vient le psaume 3 en raison des versets : « À pleine voix, je crie vers le Seigneur, il me répond de sa montagne sainte ; et moi, je me couche et je dors ; je m'éveille : le Seigneur est mon soutien. » (3, 5-6) Ce psaume 3 évoque le juste entouré d'ennemis auxquels il a réussi à échapper : « Seigneur, qu'ils sont nombreux mes adversaires, nombreux

à se lever contre moi ! » (3, 2) Ces adversaires sont reconnus au matin comme ceux de la nuit toujours menaçante. Mais le psalmiste a mis sa confiance en Dieu : « Mais toi, Seigneur, mon bouclier, ma gloire, tu tiens haute ma tête (3, 4)... Je ne crains pas ce peuple nombreux, qui me cerne et s'avance contre moi. Lève-toi Seigneur ! Sauve-moi mon Dieu ! Tous mes ennemis, tu les frappes à la mâchoire ; (3, 7-8)... Du Seigneur vient le salut ; vienne ta bénédiction sur ton peuple ! » (3, 9) Cette remise de soi-même dans la confiance au Dieu vainqueur de tout ce qui peut harceler notre pensée encore confuse, n'est-elle pas le meilleur moyen de faire face à une nouvelle journée avec une conscience aiguë du drame de l'existence qui se joue constamment ?

Puis c'est le psaume 94. Le Prologue de la Règle des moines le citait déjà ; il y a là un leitmotiv bénefactif lié à l'écoute de la Parole et à sa mise en œuvre : « Aujourd'hui, écouterez-vous ma parole ? » résonne avec une vigueur particulière au matin. Il est dit que ce psaume est donné avec antienne, ou au moins chanté. L'antienne-antiphona dans ce cas-là est une réponse au verset chanté par le soliste. Elle donne un sens particulier au psaume, elle le colore d'une manière circonstanciée en insistant sur tel ou tel aspect lié au jour ou à la fête. L'antienne du psaume 94 revêtira une importance de plus en plus grande notamment avec l'apparition de l'année liturgique et de ses fêtes aux multiples visages.

Dans l'esprit de saint Benoît, si le psaume 94 doit être au moins chanté, c'est qu'il revêt un caractère festif, joyeux. Il est vraiment une invitation à la prière comme une réponse au don de Dieu toujours offert et spécialement au réveil.

L'hymne est comme un prolongement du psaume invitatif. Elle en a le caractère festif et circonstancié. Saint Benoît l'appelle *l'ambrosianum* en raison du rôle propre que saint Ambroise a joué pour la promotion du chant hymnique dans la liturgie occidentale à partir de son diocèse de Milan. L'hymne est par définition une pièce de chant mesuré sur

un texte métrique. Elle a donc une puissance expressive où la musique joue un rôle important, tout en mettant bien en valeur le texte.

Il est donc possible de vivre le déroulement de ce début d'office dans une certaine progression expressive de la reconnaissance rendue à Dieu : les trois « Seigneur ouvre mes lèvres », comme pour sortir la voix ; puis le psaume 3, plus développé, tout en restant sobre en matière de chant ; le psaume 94 obligatoirement chanté et éventuellement avec antienne entre les strophes, et enfin l'hymne qui se présente comme une jubilation rythmique bien propre à provoquer et à exprimer le réveil des consciences au matin d'un jour nouveau.

Dans certaines communautés, les Vigiles sont chantées la veille au soir. Nous sommes là dans une tout autre atmosphère. C'est plutôt dans l'esprit de « la mère de toutes les Vigiles », la Vigile Pascale célébrée à partir de la tombée de la nuit la veille du dimanche de Pâques.

Ensuite, saint Benoît parle de six psaumes avec antiennes : ces *antiphonae* sont probablement responsoriales comme pour l'invitatoire, avec le même caractère festif. Pourquoi cette forme responsoriale ? Sans doute parce qu'à l'époque de saint Benoît, tout le monde ne savait pas lire ou ne pouvait chanter tout le psautier par cœur d'une manière absolument sûre. Les antiennes permettaient à tous de participer au chant avec efficacité.

Il y a dans l'office de Vigiles un verset qui suit la psalmodie. Il est assez difficile de dire quel est son sens. L'office monastique a choisi de le considérer comme une introduction et une préparation à la lecture qui va suivre et avant laquelle l'Abbé donne la bénédiction au lecteur. Nous avons perdu le sens de ce verset après la psalmodie, à tel point qu'en bien des endroits, il a été purement et simplement supprimé. Il serait intéressant de travailler cette question, afin de donner tout son poids à cet élément de l'office.

« Puis, tous étant assis sur leurs bancs. » (9, 5) Cela veut donc dire que la psalmodie était chantée debout. En effet, la position ordinaire de la prière est debout. Dans l'antiquité et même jusqu'à un passé récent, il n'y avait pas de mobilier pour s'asseoir dans les églises, sinon la cathèdre et les stalles ou leur équivalent. On priait debout, éventuellement appuyé sur la miséricorde (qui est souvent très inconfortable !). Mais les moines s'asseyaient sur des bancs pour entendre les lectures : la position assise est celle de l'écoute attentive.

En semaine, il y a trois lectures avec leurs répons intercalés. Cette manière de faire ne nous est pas conaturelle. Nous préférons nous concentrer sur la lecture faite d'un trait pour lui garder sa cohérence. Mais il faut reconnaître que cela est parfois plus propice à l'assoupissement ! Le répons intercalaire vise justement à faire sortir de la torpeur.

Il peut être bon ici de rappeler le rôle du répons. Lorsqu'une lecture est faite dans la liturgie, elle ne doit pas rester sans réponse : celle-ci est à la fois la manifestation d'une adhésion, ainsi que d'une interprétation de ce qui vient d'être lu. D'où l'importance du choix du répons afin qu'il soit en grande cohérence avec ce qui vient d'être proclamé. Le répons est une participation active à la liturgie plus qu'aucune autre forme. Un livre pertinent est paru sur cette question en 2001<sup>1</sup>, qui montre bien la richesse de ce fonctionnement proprement lié à la liturgie chrétienne.

À la fin du dernier répons, les moines chantent une doxologie trinitaire, durant laquelle ils se lèvent par honneur et révérence. On peut préciser ici le rôle de ce « Gloire au Père et au Fils et au Saint-Esprit » dans la prière des Heures. Cette acclamation intervient aussi dans l'office à la fin de chaque psaume (cf. RB 17, 2). Ces chants qui sont le matériau le plus utilisé dans la prière publique comportent des aspérités ; leur interprétation chrétienne est assez éloignée de

---

1. PAUL DAYDOU, *Les Répons de l'office divin, un trésor fascinant inexploité*, Cerf, Paris 2001.

leur sens littéral ; c'est pourquoi à la fin de chaque psaume comme à la fin des derniers répons qui suivent les lectures de Vigiles, il y a une louange trinitaire indiquant ou complétant la manière chrétienne de l'aborder. Cette coutume s'est installée dans la liturgie pour répondre aux difficultés soulevées par les hérésies christologiques des 4<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> siècles, afin d'affirmer l'égalité des personnes dans la Trinité et leur indivisible unité. Mais il faut surtout retenir le caractère d'action de grâce dans lequel vient ainsi se placer toute la prière psalmique : en effet ils sont chantés à la gloire du Père par la voix du Fils dans leur Souffle d'amour commun. Ainsi toute prière chrétienne se doit d'être eucharistique.

Il est intéressant de constater que le contenu des lectures de Vigiles est très ouvert dans l'esprit de Benoît : Ancien et Nouveau Testaments, commentaires orthodoxes des Pères appartenant à l'Église proprement catholique. Il n'est pas dit comment sont agencées ces lectures dans le cadre du 1<sup>er</sup> nocturne : y a-t-il une lecture de l'AT, puis une du NT et une troisième des Pères ou bien est-ce une lecture de l'une ou l'autre de ces sources qui est divisée en trois parties ? Nous ne pouvons le savoir. La coutume prévaut aujourd'hui d'avoir une même source par nocturne. En été, il est dit qu'il y aura une seule lecture, par ailleurs brève et tirée de l'Ancien Testament, de manière à faire correspondre la fin des Vigiles et le début des Laudes au lever du jour, c'est-à-dire vers 4h du matin (au soleil), ce qui fait lever les moines aux alentours de 2 h 30. Ils se sont couchés la veille au soir vers 20 h 30 (au soleil) et on eut ainsi quelques 6 h 30 de sommeil auquel il faut rajouter le temps de la sieste.

Les psaumes suivants sont tournés vers l'aurore du jour nouveau, ils sont chantés avec 'Alléluia'. L'office de Vigiles est lié en effet à l'espérance de la Résurrection, c'est pourquoi il y a cette psalmodie avec alléluia. Il arrive souvent que cette caractéristique ne soit plus du tout prise en compte de nos jours ; il faudrait la remettre à l'honneur.

La part de choix de l'office est prise par la psalmodie. En effet, pour saint Benoît, s'il faut raccourcir quelque chose par suite d'un retard, ce sont les lectures. Quant aux psaumes, il précise que l'on n'en dira jamais moins de douze aux Vigiles. Ce chiffre est évidemment symbolique et se réfère à la tradition égyptienne rapportée par Cassien. Cependant, il faudrait parler plus exactement de douze sections de psaumes, car plusieurs sont divisés en deux. Les mentalités modernes ne se sentent pas portées à absolutiser ce chiffre. Par ailleurs, une longue psalmodie courante est souvent perçue comme monotone et on lui préfère parfois une prière plus circonstanciée, en tenant compte du genre littéraire du psaume et de son sens précis. C'est là une tout autre approche. En effet, la récitation d'un large fond psalmique vise à créer un climat bien particulier qui donne une grande liberté d'esprit : il est intéressant de pouvoir prier le psaume non pas simplement selon son contenu objectif (ce qui est aussi nécessaire), mais comme support de sens divers qui permet à la prière de monter vers le ciel comme un encens, sans la contrainte d'une rationalité trop impérative.

La finale de l'office de nuit pour les jours ordinaires est brève : capitule du Nouveau Testament, verset à fonction responsoriale et enfin *Kyrie eleison* comme refrain de prière liturgique sans intention explicite. Manifestement, l'office de Vigiles est orienté vers l'office de Laudes : il comporte une finale ouverte.

### *Le dimanche*

On ne répétera jamais assez que le dimanche est considéré par les chrétiens comme une Pâque hebdomadaire. Ainsi, l'office des Vigiles du dimanche est doublement pascal, à la fois parce que c'est l'office de la nuit orienté vers le jour nouveau, comme les Vigiles de la semaine, mais aussi parce que c'est un office du Jour du Seigneur où l'on fait explicitement mémoire de la résurrection du Christ.

Dans la pratique de l'époque de saint Benoît, le dimanche était particulièrement solennisé. Les Vigiles étaient plus développées, c'est pourquoi l'heure du lever était avancée (entre 1 h et 2 h du matin). Chez le Maître, les Vigiles dominicales duraient encore toute la nuit comme la Vigile Pascale.

Les psaumes et les versets sont disposés de la même manière sauf que ceux du 2<sup>e</sup> nocturne sont également chantés avec antiennes, les antiennes d'alléluias étant réservées au dernier nocturne ; mais les lectures sont plus nombreuses, elles sont au nombre de quatre par nocturne, avec chacune leur répons. Saint Benoît précise encore que les frères sont assis sur les bancs pour l'écoute des lectures : il rajoute qu'ils s'assièrent selon leur rang, en ordre. Cette question de l'ordonnance de la communauté chez saint Benoît revient plusieurs fois dans sa Règle. Il y attache de l'importance, car c'est sans doute pour lui le moyen de couper court à la discrimination et d'aller à l'essentiel sans questions inutiles. Par ailleurs, les moines étant assis pour écouter, ils se lèvent pour la doxologie du dernier répons, comme nous en avons déjà parlé.

Le 3<sup>e</sup> nocturne, on le sait, est emprunté à la liturgie orientale. On y chante trois cantiques de l'Ancien Testament avec Alléluia. À l'époque de saint Benoît, c'est encore l'Abbé qui choisit les cantiques qui seront chantés : ils ne sont pas fixés définitivement. Viennent ensuite quatre lectures du Nouveau Testament avec leurs répons à nouveau. Cette indication est précieuse, car elle laisse à penser que le 1<sup>er</sup> nocturne est occupé par l'Ancien Testament et le second, par les Pères orthodoxes reconnus universellement. Et voici ce qui vient de la liturgie orientale : après le chant du *Te Deum*, entonné par l'Abbé, il y a la lecture de l'Évangile, probablement tiré des Évangiles de la Résurrection. L'Évangile est écouté debout. Le respect et la crainte manifestés par les moines est comme une attestation de la présence réelle du Christ dans sa Parole. Tous répondent 'Amen' à cette lecture, par adhésion. C'est le répons le plus minimal que l'on puisse

concevoir. Le *Te decet laus*<sup>2</sup> qui suit est une hymne assez courante que l'on trouve en diverses circonstances dans la liturgie byzantine comme une conclusion d'une action ou d'un texte. La bénédiction finale précède le chant des Laudes.

La conclusion du chapitre est ferme quant à toutes négligences relatives à cet office tout à fait important dans l'esprit de saint Benoît. Il est capital de se conformer à l'esprit de ce texte qui veut placer *la liturgie dominicale au centre de la vie du moine*.

Jean-Pierre Longeat, *osb*  
Ligugé

---

2. À toi nous devons la louange, à toi, une hymne, à toi la gloire, Père, Fils et Saint Esprit pour les siècles des siècles. Amen.